

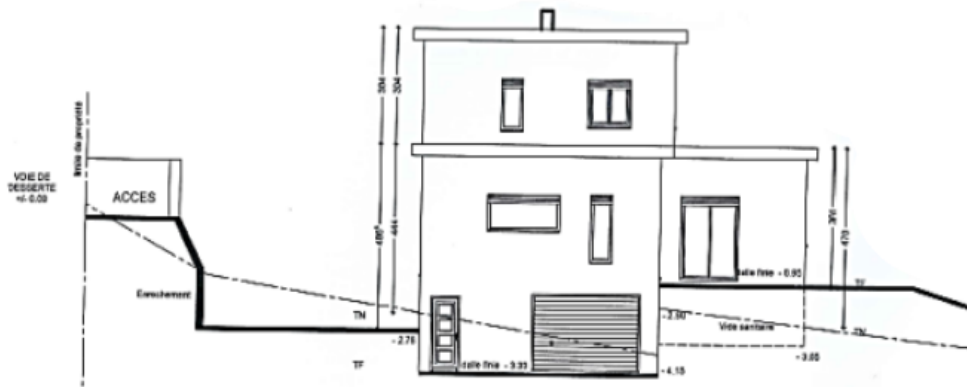
## Pourquoi faut-il fournir ce plan ?

Le plan en coupe va permettre de comprendre l'implantation et les incidences du projet par rapport au profil du terrain.

## Comment réaliser ce plan ?

Ce plan doit être coté et réalisé à une échelle permettant de représenter le projet sur le terrain.

## PLANS EN COUPE - CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE



COUPE TERRAIN ET CONSTRUCTION  
Echelle : 1/125'

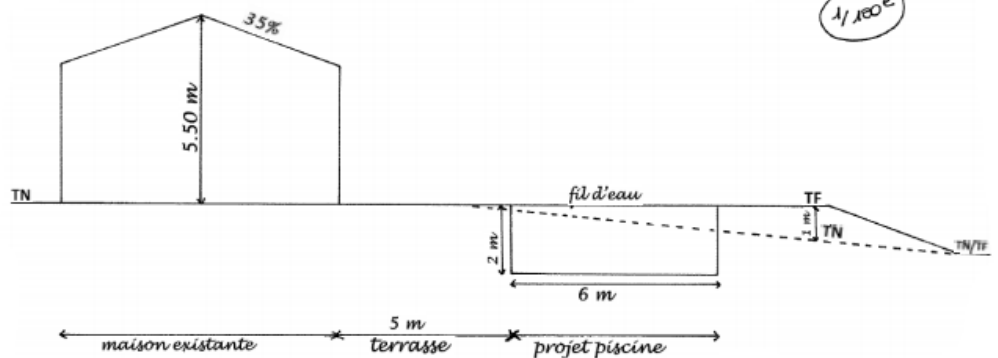


**Le plan en coupe est une pièce obligatoire pour toutes demandes de permis de construire et pour tous les projets susceptibles d'avoir une incidence sur le terrain (piscine par exemple).**



Plusieurs plans en coupe peuvent être fournis si besoin.

## PLANS EN COUPE - PISCINE ( SUR PAPIER LIBRE)



## Risque d'inondation

Si votre projet est situé dans une zone inondable délimitée par un plan de prévention des risques, les cotes du plan de coupe doivent être rattachées au système altimétrique de référence.

## Quelles sont les informations à indiquer sur le plan ?

- Le profit du terrain avant et après les travaux et l'implantation de la ou des constructions par rapport au profil du terrain.
- La coupe doit être cotée.
- La hauteur du bâtiment au faîtage.
- La ou les emplacements de la ligne de coupe sur le plan de masse.
- L'échelle.
- Si le terrain est en zone inondable, faire apparaître le respect des prescriptions du PPRL.